

COUNCIL  
OF EUROPE



CONSEIL  
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 7 avril 1994  
s:/nm/aud/faudpv1.94

Confidentiel  
AS/NM/Aud (1994) PV 1

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS  
NON MEMBRES

SOUS-COMMISSION AD HOC POUR L'AUDITION  
SUR LE HAUT-KARABAKH

PROJET DE PROCES-VERBAL

de la réunion tenue le 25 avril 1994 à Paris

Présents:

Mme SEVERINSEN, Présidente  
MM. LANDSBERGIS, Vice-Président  
ATKINSON  
PFUHL  
RUFFY  
SOLE TURA

Danemark  
Lituanie  
Royaume-Uni  
Allemagne  
Suisse  
Espagne

Excusés:

M. CUMMINGS  
Mme DURRIEU  
MM. GOTTARDO  
SEITLINGER

Royaume-Uni  
France  
Italie  
France

M. Atkinson, Président de la Commission des relations avec les pays européens non membres, ouvre la réunion à 10 heures en souhaitant la bienvenue aux participants.

1. ORDRE DU JOUR

<AS/NM/Aud (94) OJ 1>

Le projet d'ordre du jour est adopté.

## 2. ELECTION DU BUREAU

Sur proposition de M. Atkinson, Mme Severinsen est élue Présidente et M. Landsbergis Vice-Président de la sous-commission.

## 3. PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE LE 3 NOVEMBRE 1993 A STRASBOURG

<AS/NM/Aud (44) PV 1>

Le projet de procès-verbal est approuvé.

La Présidente signale que le compte rendu de la première partie de l'audition sur le Haut-Karabakh tenue le 24 janvier 1994 figure également dans les dossiers.

## 4. ECHANGE DE VUES SUR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH

(Rapporteurs: MM. Pfuhl et Sole Tura)

<AS/NM (94) 11>

M. Ruffy rappelle que l'Assemblée n'a toujours pas eu l'occasion de se prononcer définitivement sur la question de l'appartenance géographique de la Transcaucasie à l'Europe. Personnellement il estime que la Transcaucasie fait partie de l'Europe et espère que la commission des questions politiques tiendra compte de la contribution écrite sur l'élargissement de l'organisation qui lui a été adressée par M. Atkinson.

MM. Pfuhl, Landsbergis, Sole Tura, Atkinson et la Présidente marquent leur accord.

M. Pfuhl, rapporteur sur l'Arménie, informe la commission des derniers développements de la situation sur le plan militaire et diplomatique. La paix dans la région ne pourra être restaurée que par une solution politique négociée et garantie par des forces armées internationales. L'un des problèmes les plus urgents à résoudre est celui du retour des réfugiés.

M. Sole Tura, rapporteur l'Azerbaïdjan, présente le document d'information AS/NM (94) 11. Pour lui également, toute solution militaire est exclue; il faudra une solution négociée dans le cadre de laquelle la Russie jouera certainement un rôle important. Ni l'Arménie ni l'Azerbaïdjan ne pourront obtenir le statut d'invité spécial avant le retour de la paix au Haut-Karabakh. En attendant, la Commission des relations avec les pays européens non membres devrait continuer à promouvoir le dialogue entre les différentes parties au conflit.

M. Landsbergis considère qu'il y a des similitudes entre la situation en Bosnie et celle au Haut-Karabakh où s'opposent les principes de l'intégrité territoriale et des droits des différentes communautés nationales. Le même problème peut se poser prochainement en Estonie et en Crimée. Ce n'est certainement pas par hasard que le ministre russe des Affaires Etrangères a récemment déclaré qu'il considérerait les Balkans comme "le proche étranger". C'est la Russie qui attise ces différents conflits, notamment celui du Haut-Karabakh, et c'est l'armée russe qui vend des armes aux belligérants. C'est pourquoi l'ONU devrait décréter un embargo sur la vente d'armes dans la région.

M. Atkinson regrette que l'Assemblée n'ait pas consacré de débat à la situation au Haut-Karabakh. Il ne peut y avoir ni incorporation du Haut-Karabakh dans l'Arménie ni absorption pure et simple par l'Azerbaïdjan. Seule la CSCE peut obtenir une solution au conflit dans le cadre de la Conférence de Minsk. Il est évident que la Russie cherche à protéger les frontières de la CEI. En tant que rapporteur pour avis sur la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, il tiendra certainement dûment compte des orientations de la politique extérieure de la Russie.

Pour M. Pfuhl, plus le conflit durera, plus il y aura de réfugiés et plus difficile sera le retour à la paix. Le Conseil de l'Europe doit contribuer à l'amélioration de l'information et de la communication entre les belligérants. Il faudra que les familles puissent se rencontrer au-delà des frontières et que soient développés les contacts personnels entre représentants des différentes communautés.

M. Ruffy estime que la première étape du règlement du conflit devrait être l'établissement du cessez-le-feu; ensuite devraient s'ouvrir des négociations sur la base des différents plans de paix existants qui devraient aboutir à un accord sur le statut du Haut-Karabakh. Il serait également très utile que les deux rapporteurs puissent se rendre dans la région, notamment à Stepanakert.

#### 5. DATE DE L'AUDITION

Sur proposition de la Présidente, la sous-commission décide d'inviter la Commission plénière à organiser la deuxième partie de l'audition sur le Haut-Karabakh soit le 28 soit le 29 juin 1994 à Strasbourg.

#### 6. INVITATIONS

Conformément aux décisions du Bureau et de la pratique suivie par la CSCE, la sous-commission décide d'inviter à la deuxième partie de l'audition des délégations de trois membres représentant différents courants d'opinion et éventuellement accompagnés d'un secrétaire ou d'un interprète:

- du Parlement d'Azerbaïdjan;
- de la "direction du Haut-Karabakh";
- de la "partie intéressée azérie du Haut-Karabakh".

La commission des questions politiques sera invitée à participer à l'audition.

M. Atkinson suggère qu'après les deux premières parties de l'audition, la Commission des relations avec les pays européens non membres organise une audition à laquelle seraient invitées des délégations du Parlement d'Arménie, du Parlement d'Azerbaïdjan, de la "direction du Haut-Karabakh", et de la "partie intéressée azérie du Haut-Karabakh".

#### 7. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente signale aux membres qu'ils trouveront dans leurs dossiers des lettres du Ministre des Affaires Etrangères d'Azerbaïdjan [AS/NM (94) 13] et du Ministre des Affaires Etrangères d'Arménie [AS/NM (94) 14] au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, dans lesquelles ils renouvellent le souhait de leur pays de se rapprocher du Conseil de l'Europe.

#### 8. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La sous-commission propose que sa prochaine réunion se tienne le jeudi 30 juin 1994 à 14 heures à Strasbourg.

### LISTE DES DECISIONS

**La sous-commission ad hoc pour l'audition sur le Haut-Karabakh, de la commission des relations avec les pays européens non membres**, réunie le 25 avril 1994 à Paris, sous la présidence de M. Atkinson, puis de Mme Severinsen:

- a élu Mme Severinsen Présidente et M. Landsbergis Vice-Président;
- a eu un échange de vues introduit par M. Pfuhl, rapporteur sur l'Arménie, et M. Sole Tura, rapporteur sur l'Azerbaïdjan, au sujet de la situation au Haut-Karabakh;
- a décidé de proposer à la commission plénière qu'elle tienne la deuxième partie de l'audition sur le Haut-Karabakh le 28 ou le 29 juin 1994 à Strasbourg;
- a décidé d'inviter à cette deuxième partie de l'audition des délégations:
  - . du Parlement d'Azerbaïdjan
  - . de la "direction du Haut-Karabakh"
  - . de la "partie intéressée azérie du Haut-Karabakh";
- est convenue de tenir sa prochaine réunion au cours de la partie de session du 28 juin au 1er juillet 1994 à Strasbourg.